

## **Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 31 mai 2022**

**Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le 10 mai 2022** – GTT (Gaztransport & Technigaz) informe ses actionnaires que l'assemblée générale mixte des actionnaires a été convoquée le mardi 31 mai 2022 à 15 heures.

La tenue de l'assemblée générale s'effectuera en conformité avec les règles relatives à la situation sanitaire. Les modalités de tenue et de participation à cette assemblée pouvant être amenées à évoluer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et/ou réglementaire, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale 2022 sur le site de GTT ([www.gtt.fr](http://www.gtt.fr)).

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à cette assemblée, a été publié sur le site du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO » ([www.journal-officiel.gouv.fr/balo](http://www.journal-officiel.gouv.fr/balo)) le 22 avril 2022 au bulletin numéro 48, annonce 2201067. Cet avis peut être également consulté sur le site internet de GTT ([www.gtt.fr](http://www.gtt.fr)).

Les actionnaires sont informés que l'ordre du jour de l'assemblée générale et le texte des résolutions publiés dans l'avis de réunion précité ont été modifiés par décision du Conseil d'administration en date du 5 mai 2022 tel qu'indiqué dans l'addendum au rapport du Conseil d'administration publié sur le site internet de GTT.

Cette modification fait notamment suite aux démissions de Mme Isabelle Boccon-Gibod et de M. Andrew Jamieson avec effet au 31 mai 2022. Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de proposer à l'Assemblée générale la nomination de Messieurs Pascal Macioce et Antoine Rostand en tant que nouveaux administrateurs indépendants<sup>1</sup>. En cas d'approbation de l'ensemble des résolutions soumises à l'Assemblée générale, le Conseil d'administration serait composé de huit administrateurs, dont :

- quatre administrateurs indépendants (soit 50 % d'administrateurs indépendants).
- trois femmes et cinq hommes (soit un écart de deux conformément aux dispositions du Code de commerce pour les conseils d'administration qui comptent huit membres au plus).

L'avis de convocation, contenant l'ordre du jour et le texte des résolutions modifié, sera publié sur le site du BALO ainsi que dans un journal d'annonces légales le 11 mai 2022 et sera également consultable sur le site internet de GTT.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres au nominatif pourra demander, à compter de la publication de l'avis de convocation et jusqu'au cinquième jour inclus avant la date de cette assemblée générale, que lui soient envoyés les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce. Cette demande devra être faite par le biais du formulaire d'envoi de

---

<sup>1</sup> Les informations relatives aux candidats administrateurs figurent dans le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions et dans son addendum. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la Société.

documents complémentaires joint à la brochure de convocation et devra être adressée par voie postale à BNP Paribas Securities Services – CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex France.

Les actionnaires titulaires de titres au porteur peuvent également se faire communiquer ces documents en adressant leur demande à BNP Paribas Securities Services, dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus, en justifiant de leur qualité d'actionnaire par la transmission d'une attestation d'inscription en compte délivrée par leur intermédiaire financier habilité.

Les documents préparatoires à l'assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2022 seront tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables (i) sur le site internet de GTT ([www.gtt.fr](http://www.gtt.fr)) et (ii) au siège social de GTT, situé 1, route de Versailles, 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse et chez BNP Paribas Securities Services, dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus.

La communication d'une information ou d'un document sera valablement effectuée par message électronique, sous réserve que l'actionnaire indique dans sa demande l'adresse électronique à laquelle elle peut être faite. Les actionnaires sont ainsi encouragés à communiquer leur adresse électronique lors de toute demande.

L'assemblée sera retransmise en intégralité – en direct et en différé – sur le site internet de la Société.

**Contact Relations Investisseurs**

[information-financiere@gtt.fr](mailto:information-financiere@gtt.fr) / +33 1 30 23 20 87

**Contact Presse :**

[press@gtt.fr](mailto:press@gtt.fr) / +33 1 30 23 80 80

**Pour plus d'information, consulter le site [www.gtt.fr](http://www.gtt.fr).**

**A propos de GTT**

GTT est l'expert technologique des systèmes de confinement à membranes dédiés au transport et au stockage des gaz liquéfiés. Depuis plus de 50 ans, GTT conçoit et commercialise des technologies de pointe pour une meilleure performance énergétique. Les technologies GTT allient efficacité opérationnelle et sécurité pour équiper les méthaniers, les unités flottantes, les réservoirs terrestres, ainsi que les navires de transport multi-gaz. Le Groupe propose également des systèmes destinés à l'utilisation du GNL comme carburant, ainsi qu'une large gamme de services, dont des solutions digitales dans le domaine du Smart Shipping. GTT est aussi présent dans l'hydrogène à travers sa filiale Elogen, qui conçoit et assemble des électrolyseurs destinés en particulier à la production d'hydrogène vert.

GTT est coté sur le compartiment A d'Euronext Paris (Code ISIN FR0011726835, Ticker GTT) et fait partie notamment des indices SBF 120 et MSCI Small Cap.